



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 septembre 2024**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le dix septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°9a**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées :** Mme Ayse TARI par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

**Etaient absents :** M. Yvon DELCHET, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h44.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Fixation des tarifs pour le stationnement payant sur voirie pour l'année 2025**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour l'année 2025 des abonnements « stationnement sur voirie » pour les particuliers, les étudiants et les professionnels, afin de permettre le paramétrage sur les différents programmes dans les meilleurs délais (application PayByPhone, site internet et logiciel), ainsi que le montant appliqué pour un stationnement horaire et à la journée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Fixe** les tarifs pour le stationnement payant sur voirie pour l'année 2024 conformément au tableau ci-annexé.

**2 - Ces tarifs** sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**3 - Les recettes** en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

**4 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Bernard COMBES



Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 SEP. 2024  
Date et ref de l'accusé de réception : 11 SEP. 2024  
DGA - *basloze*

SECURITE DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT SUR VOIRIE / TARIFS 2025				
		augmentation en %		PROPOSITION SERVICE pour 2025
		TARIFS 2024	3% sur 2024	4% sur 2024
<b>STATIONNEMENT PAYANT</b>				
Voirie (première heure avec demi heure gratuite)		1,10 €	1,10 €	1,10 €
Voirie (Zone unique) l'heure		2,20 €	2,20 €	2,20 €
<b>Carte de stationnement Pro et Particulier (par jour/véhicule) - sans abonnement</b>		4,80 €	4,94 €	5,00 €
<b>Abonnement sur voirie "PARTICULIER et ETUDIANT" - uniquement valable sur les zones identifiées dans le règlement des abonnements</b>				
<b>RESIDENT Particulier : 1 seul VL / carte</b>				
par semaine		9,50 €	9,80 €	10,00 €
par mois		25,00 €	25,50 €	26,00 €
par semestre		138,00 €	142,00 €	143,00 €
par an		250,00 €	257,50 €	260,00 €
à partir du 2ème véhicule / véhicule / foyer fi		150,00 €	154,50 €	156,00 €
<b>NON RESIDENT Particulier : 1 seul VL / c</b>				
par semaine		11,50 €	11,80 €	12,00 €
par mois		33,00 €	34,00 €	34,50 €
par semestre		183,00 €	188,50 €	190,00 €
par an		333,00 €	343,00 €	346,00 €
<b>ETUDIANT (sur présentation d'un certificat de scolarité)</b>				
<b>Domicilié sur Tulle</b>				
Mensuel		10,50 €	10,80 €	11,00 €
Trimestriel		25,00 €	25,50 €	26,00 €
Annuel (4 mois gratuit)		84,00 €	86,50 €	87,00 €
<b>Domicilié hors Tulle</b>				
Mensuel		14,00 €	14,40 €	14,60 €
Trimestriel		33,50 €	34,50 €	35,00 €
Annuel (4 mois gratuit)		112,00 €	115,00 €	116,00 €
<b>Abonnement sur voirie "PROFESSIONNEL" - valable sur toutes les zones (sous conditions - cf règlement)</b>				
<b>Siège social sur Tulle</b>				
par mois/véhicule		20,00 €	20,50 €	21,00 €
par an/véhicule		200,00 €	206,00 €	210,00 €
<b>Siège social hors Tulle</b>				
par mois/véhicule		23,00 €	23,50 €	24,00 €
par an/véhicule		230,00 €	237,00 €	239,00 €


  
 Le haut
   
 Bernard COMBE